

Legation

SUISSE.

951.

Paris le 16 Juillet 1870.

M. v. W. Stulz

Tres honorés Messieurs,

En vous accusant réception de votre office
du 15 Juillet je viens vous confirmer mon
télégramme de ce matin à onze heures.

Aussitôt après la réception de vos instructions
je me suis rendu au Ministère des Affaires
Étrangères pour avoir un entretien avec M^r
de Gramont. Celui-ci venait de partir
pour St Cloud. J'ai demeuré alors à voir
le Chef de Cabinet, M^r de Favorney.

J'ai fait part à celui-ci des instructions que
j'avais reçues. J'ai ajouté que, de mes-

J. P. A. L. L. L.
17. VII. 70.

entretiens avec le Ministre des Affaires Etrangères
 et des conversations récentes que j'avais eues en
 l'absence de ce dernier avec M^r de Ring, Sous Chef du
 Cabinet, il résultait pour moi la conviction que la
 France était bien décidée à respecter loyalement
 la neutralité de la Suisse. J'ai annoncé à
 M^r de Favreney que j'adresserais aujourd'hui même
 une note au Gouvernement Impérial pour
 demander une déclaration conçue dans ce sens.
 "Vous n'aurez pas d'objection," ai-je ajouté, "à
 ce que je transmette préalablement au Conseil
 fédéral la pleine conviction qui résulte pour moi
 de ces entretiens que la France respectera la
 position internationale de la Suisse."

"Vous pouvez déjà maintenant l'annoncer à
 votre Gouvernement," a répondu M^r de Favreney.

Celui-ci a ajouté qu'il avait déjà pour lui-même
 connaissance du télégramme que M^r le Président
 de la Confédération m'a adressé avant hier pour
 m'annoncer que les mesures prises par la Suisse
 pour sauvegarder sa neutralité étaient déjà en voie
 d'exécution. J'avais communiqué hier matin

ce télégramme à M^r. de Bing, sous chef du Cabinet et M^r de Favreney m'a dit l'avoir porté à la connaissance de M^r. de Gramont.

En quittant le ministère des Affaires Etrangères, je vous ai immédiatement adressé mon télégramme daté de onze heures du matin. J'ai ensuite adressé à M^r. de Gramont la note à laquelle je viens de faire allusion, pour lui annoncer officiellement la ferme résolution de la Suisse de sauvegarder sa neutralité par tous les moyens en son pouvoir et pour demander à la France une déclaration constatant que de son côté elle respectera notre neutralité.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de cette note à laquelle j'espère obtenir une prompt réponse, suivant les assurances qui m'ont été données par M^r. de Favreney.

Aussitôt que la note que vous adressez aux puissances européennes me sera parvenue, je m'empresserai de la transmettre également au Mⁱⁿistre des Affaires Etrangères. Serons

2867

Bundesrath vom 18. Juli 1870.

Paris le samedi 17. Mars.
Abgabe der Neutralitätsklärung
ad acta

communiqueraï par télégramme le contenu de la
réponse de M^r de Gramont.

Je vous prie, très honorés Messieurs,
l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Conféd^{érat}ion Suisse.

1 Annexe.

Korn
